

Orientations budgétaires : baisse de 3 % des taux d'impôts locaux en 2019

Lors de la séance du Conseil municipal du 11 février, le rapport d'orientations budgétaires 2019 a été présenté. Il comporte trois axes principaux : la diminution des taux des impôts locaux de 3 %, la priorité donnée à l'investissement pour les équipements publics et la stratégie de désendettement de la commune.

Mis en ligne le 05 mars 2019



La présentation du rapport d'orientations budgétaires 2019 a été l'occasion pour Jean-Jacques Guillet, maire de Chaville, de rappeler la stratégie financière adoptée par la municipalité depuis plusieurs années :

- > Continuer à mettre l'accent sur les services de proximité qui constituent le cœur de métier de la commune
- > Entretien, aménagement, réhabiliter voire reconstruire les équipements supports de ces services de proximité, tout en évitant la spirale de l'endettement et des hausses fiscales

Diminution des taux des impôts locaux en 2019 de 3 %

Cette baisse s'inscrit dans la perspective d'amorcer la convergence des taux avec les communes voisines de Meudon, Sèvres et Ville-d'Avray.

	2018	2019
TAUX DE LA TAXE D'HABITATION	22,76 %	↓ 22,10 %
TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE	19,34 %	↓ 18,78 %

Cette diminution ramènera le produit fiscal local par habitant à 860 €. Ce chiffre rapproche la commune de la moyenne, dans un contexte de maintien d'une pression fiscale nationale élevée.

Malgré l'érosion des dotations de l'État, la baisse des impôts est rendue possible par la gestion rigoureuse des finances de la commune depuis 10 ans.

Globalement, le budget de la Ville devrait s'établir à 53 M€ :

- > 33,5 M€ pour le fonctionnement
- > 19,5 M€ pour l'investissement

À noter : en 2019, l'accent sera mis sur les animations de la Ville.

Priorité à l'investissement

En 2019, 12,3 M€ de crédits seront consacrés à l'investissement (6,8 M€ en 2018), essentiellement pour :

• Opérations entrant en phase "travaux"

- > La rénovation-extension du groupe scolaire Anatole France-Les Iris (4,5 M€)
- > La rénovation-extension de l'école maternelle des Jacinthes (2,4 M€)
- > La construction du nouveau centre technique municipal (1,4 M€)

• Autres dépenses

- > La réhabilitation du gymnase Colette Besson
- > L'aménagement d'un terrain de jeux en centre ville
- > L'aménagement de l'espace du "Petit Robinson"
- > La rénovation de la toiture de l'école maternelle des Myosotis
- > La poursuite de travaux de mise aux normes et de rénovation dans les locaux du centre culturel Atrium et de la médiathèque...

• Le budget participatif

Une enveloppe de 150 000 € est allouée à cette démarche citoyenne. Elle permettra aux Chavillois de proposer l'affectation des crédits à des projets de leur choix.

L'investissement sera autofinancé en grande partie par l'épargne qui devrait atteindre 7,6 M€.

La stratégie de désendettement

2018 aura été la dernière année de remboursement d'un prêt relais de 3 ans, souscrit en 2015. Ce prêt avait porté le remboursement du capital de la dette à 2,5 M€ en 2016, 2017 et 2018.

En 2019, le capital de la dette à rembourser s'établira à environ 1,5 M€ = signe du désendettement de la commune.

La stratégie de désendettement adoptée depuis 2010 par la municipalité porte ses fruits et permet d'envisager sereinement de souscrire à nouveau à l'emprunt, sans qu'il y ait un risque de rupture de l'équilibre budgétaire.

TÉLÉCHARGER



Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 11 février 2019 : rapport d'orientations budgétaires p. 3 à 13 – (3 Mo)



☰ RETOUR À LA LISTE





VILLE DE
CHAVILLE

VILLE DE CHAVILLE

1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

Mardi 13h30 > 17h30

Vendredi fermeture à 16h30

Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS